

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
Séance du 23/02/2006 - Convocation du 16/02/2006  
Compte rendu affiché le : 03/03/2006

Président de séance : M. Paul LAFFLY  
Secrétaire de séance : Mme Danielle BROSSARD

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	17
Votants	24

**Présents :** M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. FAURE; M. POINT; M. CHATUT; M. RODRIGUEZ; Mme BROSSARD; M. CHRETIN; M. GOSSET; Mme MARMONIER; Mme PERRIN; Mme GLATARD; Mme DESVIGNES; M. FORGET; M. MACHURAT; Mlle MILLET; M. BOUREZG

**Absents représentés :** M. AUROY (pouvoir à M. CHATUT); M. BELLOT (pouvoir à M. MACHURAT); Mme WYMANN (pouvoir à Mme BROSSARD); Mme ZUILI (pouvoir à Mme MARMONIER); Mlle VEYRIER (pouvoir à Mme GUERIN); Mme BOUHEY (pouvoir à M. RODRIGUEZ); M. OLLIVIER (pouvoir à Mme GLATARD)

**Absents excusés :** M. MEYER; M. GONDELAUD; Mme BERRA; M. FERNANDES; Mme LABASOR.

## **Objet : Subvention aux associations**

Comme chaque année, il convient de définir les subventions versées aux associations. Ces subventions apparaissent à l'article 6574 du budget primitif.

Après recensement des différentes demandes, des propositions ont été faites à la Commission des Finances du 20 février 2006.

## **Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le débat d'orientation budgétaire du 26 janvier 2006,
- VU l'avis de la commission des finances en date du 20 février 2006,
- VU le budget primitif 2006,
- **DÉCIDE de l'attribution des subventions aux associations suivantes, conformément à la liste ci-après :**

Associations	Subventions accordées 2006
Comité du Personnel Communal	2 000
ADAPEI du Rhône	500
ADIAF	200
Scouts de France	850
Ligue contre le cancer	350
Secours Populaire Français	1 000
Les restos du cœur	1 000
OCCE RH.COOP. SCOL.EC.EL.TAT.	1 500
OCCE RH.COOP. SCOL.EC.B.B.	2 030
OCCE RH.COOP. SCOL. EC. PREVERT	180
AREP	135 000
Harmonie Orchestre	5 500
Harmonie école de musique	30 000
Théâtre des Bords de Saône	800
Office de la Culture et de la Communication	89 060
Neuville Gym	10 500
Val de Saône Athlétisme	500
CS Neuville	30 000
Compagnie de Tir à l'Arc	500
Neuville Basket	6 500
BMX Neuville	4 400
ASS. SP. SCOL. JEAN RENOIR	350
GRP. SP. SCOL. BELLEGARDIEN	350
Shaolin Paï - Kung Fu	1 500
Gym volontaire	400

École de pêche et nature	450
Judo Club des Gones	4 400
Tennis Club Neuvilleois	1 500
Association Saône Mont d'Or Nature – Raid	17 650
Club Pétanque Neuvilleois	2 600
Danse en Val de Saône	850
Boule Neuvilleoise de l'Etang	800
MJC	125 940
MJC Fluides	11 560
MJC Fonctionnement – Animations	35 710
ASI	20 190
Sou des écoles – Bibliothèque	400
Association Saône Mont d'Or	11 351
Carrefour de l'Amitié	500
Foyer d'accueil du 3 <sup>ème</sup> âge	500
Association gestion de centre-ville	32 500
Mission Locale	22 400
Amicale des Sapeurs Pompiers	700
Foyer coopératif du collège	300
La Ritournelle	3 000
FAPAD	200
<b>POLITIQUE DE LA VILLE</b>	
ADN Service – Chantier insertion	11 000
OCC Promotion sociale par expression	4 200
OCC Découverte institution	1 000
OCC Pratique artistique	1 000
Théâtre des Bords de Saône : Forum	4 000
ML/Accompagnement proximité	4 000
ADAVEM – Aide aux Victimes	250
Association de quartier/FIL	1 500
Espace Jardin	5 000
<b>CEL/CTL</b>	
Office de la Culture et de la Communication (CEL)	18 083
Théâtre des Bords de Saône (CEL)	7 380
Neuille Gym (CEL)	8 698
MJC (CEL)	12 697
Tennis Club (CEL)	2 187
Côté Jardin (CEL)	3 840
Neuille Gym (CTL)	2 872
Office de la Culture et de la Communication (CTL)	6 610
MJC (CTL)	11 000
Tennis Club (CTL)	2 875
Théâtre des Bords de Saône (CTL)	1 764
Confédération Syndicale des Familles (CEL)	1 805

- **PRECISE** que ces dépenses figurent à l'article 6574 du budget communal,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à ordonnancer les subventions aux associations locales sur les bases définies ci-dessus.

*Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.*

**Pour Extrait Conforme,  
NEUVILLE-SUR-SAÔNE,  
Le 23 février 2006  
Le Maire,  
Paul LAFFLY.**



*Acte rendu exécutoire après  
Dépôt en préfecture le 01/03/2006  
Publication ou affichage du 02/03/2006  
Paul LAFFLY,  
Maire.*